

MODALITES DE RELAIS DE LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION

Adoptons les comportements qui sauvent
— Informez-vous, formez-vous : —
www.comportementsquisauvent.fr



SAPEURS • POMPIERS
DE FRANCE

croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



PROTECTION
CIVILE

Objet

Le présent document définit les conditions de relais de la campagne de communication du Collectif porteur de la Grande cause nationale 2016, constitué de la Fédération nationale des Sapeurs-pompiers de France, de la Croix-Rouge Française et de la Fédération nationale de la Protection Civile.

Campagne et supports de communication Grande cause nationale 2016

La campagne et les messages de la Grande cause nationale 2016 pourront être diffusés du 15 septembre au 31 décembre 2016, en sachant que la période préférentielle visée est entre le 15 octobre et le 15 novembre.

Le Collectif dispose des supports de communication suivants, qui sont :

- 1 film de 30 secondes sur les thèmes de l'incendie domestique, l'hémorragie, l'inondation et l'arrêt cardiaque ;
- 2 films de 20 secondes chacun sur les thèmes de : l'inondation et l'incendie, d'une part, l'hémorragie et l'arrêt cardiaque, d'autre part.
- 3 spots radio de 20 secondes, chacun sur les thèmes de : l'incendie domestique, l'arrêt cardiaque et l'hémorragie.
- 4 pastilles vidéo web sur les thèmes de la tempête, l'incendie domestique, la chute et la foudre.
- Un site internet www.comportementsquisauvent.fr
- Des comptes réseaux sociaux Twitter [@GrandeCause2016](https://twitter.com/GrandeCause2016) et Facebook Comportements qui sauvent (@comportementsquisauvent).
- 2 affiches sur les thèmes de : l'hémorragie, l'arrêt cardiaque.
- Un flyer
- Des badges autocollants pour vêtements
- Un dossier de presse

Modalités de relais de la campagne

La diffusion des supports de communication relatifs à la Grande cause 2016 est réalisée dans le respect de la réglementation relative au Code de la propriété intellectuelle.

Le Collectif est titulaire de droits protégés ou liés par des engagements contractuels au titre des supports de communication mentionnés ci-dessus.

Le relais et la diffusion des supports de communication de la campagne de Grande cause nationale 2016 peuvent être réalisés par l'entreprise ou l'institution Relais, dans son propre réseau interne et externe dans les conditions ci-après définies :

- Sur tous supports de communication ;
- Par tout moyen interne (salariés, réseau...) et externe (clients, public...) de l'entreprise / institution Relais, institutionnel ou personnel.
- Aucune modification ne peut être portée aux supports.
- Si le Relais diffuse des supports print, l'édition et le routage seront à ses propres frais.

Toute autre communication, distincte ou supplémentaire, doit faire l'objet d'une validation préalable écrite par le Collectif.

Limites d'association à la campagne

Il est rappelé que la Grande cause nationale 2016 est portée par le Collectif composé de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France, de la Croix rouge française et de la Fédération nationale de protection civile, seules titulaires de son attribution par le Premier ministre.

Le relais à la campagne de communication relative à la Grande cause nationale 2016 n'a pas vocation à être exploitée de manière commerciale ; la Grande cause nationale 2016 ne peut être associée à un produit, ni faire l'objet d'actions à des fins de prospection commerciale.

Le relais, tel que stipulé dans le présent document, est exclusivement dédié à la campagne de Grande cause nationale 2016 et ne permet pas de se prévaloir d'une quelconque qualité d'acteur de la Grande cause nationale 2016, de partenaire ou de Soutien du Collectif ou de l'un ou l'autre de ses membres, sauf accord express contraire.

L'usage du logo « Grande cause nationale 2016 » est réservé au Collectif porteur de la Cause ; tout usage par une structure étrangère au Collectif est interdit.

Ainsi, l'image du Collectif ou de l'un de ses membres ne peut être utilisée sans son autorisation préalable et écrite (mail, courrier...).

Durée

Le présent accord est limité à la durée de la campagne de la Grande cause nationale 2016, soit le 31 décembre 2016.

Je soussigné M, Mmereprésentant de la société.....m'engage à respecter et faire respecter par mes équipes les modalités de relais de la campagne de communication « Grande cause nationale 2016 – *Adoptons les comportements qui sauvent* » dans les limites stipulées par le présent document.

Fait à, le

Pour la société